

Procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif de la Ville de Terrebonne tenue le mercredi 25 mai 2022 à 14 h 00, à la salle du cabinet du maire de l'hôtel de ville.

Présents : Mme Claudia Abaunza, vice-présidente
M. Raymond Berthiaume
M. André Fontaine
M. Robert Auger

Également présents : M. Serge Villandré, directeur général
M. Sylvain Dufresne, directeur général adjoint, services de proximité
M. Stéphane Larivée, directeur général adjoint, développement durable
Mme Carole Poirier, directrice de cabinet
M. Mathieu Desilets, directeur adjoint de cabinet
Me Jean-François Milot, greffier

Observateur : M. Robert Morin

Absent : M. le maire Mathieu Traversy, président

CE-2022-560-DEC

Il est résolu :

QUE la séance ordinaire du comité exécutif soit et est ouverte à 14 h 00.

CE-2022-561-DEC

Il est unanimement résolu :

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

CE-2022-562-DEC

Il est unanimement résolu :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le 18 mai 2022, tel que le soumet le greffier, Me Jean-François Milot, soit adopté.

CE-2022-563-REC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif prenne connaissance du dépôt, par la Direction de l'administration et des finances, de la liste des contrats compris entre 2 000 \$ et 25 000 \$ pour un cumulatif par fournisseur de plus de 25 000 \$, pour la période du 1^{er} janvier au 30 avril 2022, et en recommande le dépôt au conseil municipal, le tout conformément à l'article 77 du règlement numéro 748 de délégation de pouvoirs et de suivi et contrôle budgétaires ainsi qu'à l'alinéa 2 de l'article 477.3 de la *Loi sur les cités et villes*.

CE-2022-564-REC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif prenne connaissance du dépôt, par la Direction de l'administration et des finances, du journal des écritures de budget pour la période du 1^{er} au 30 avril 2022, et en recommande le dépôt au conseil municipal, le tout conformément aux articles 29, 30 et 31 du règlement numéro 748 de délégation de pouvoirs et de suivi et contrôle budgétaires.

CE-2022-565-REC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif prenne connaissance du dépôt, par la Direction de l'administration et des finances, de la liste des paiements émis pour les mois de mars et avril 2022, et en recommande le dépôt au conseil municipal, le tout conformément à l'article 47 du règlement numéro 748 de délégation de pouvoirs et de suivi et contrôle budgétaires.

CE-2022-566-DEC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif autorise l'installation de barrages routiers dans le cadre d'une levée de fonds pour Opération Enfant Soleil, les 4 et 5 juin 2022 de 9 h à 17 h, organisée par RE/MAX D'ICI, aux intersections mentionnées ci-dessous et suivant l'approbation de la Direction de la police :

- Boulevard Moody, devant les Galeries de Terrebonne, aux feux de circulation à l'entrée du Canadian Tire.
- Montée des Pionniers et le boulevard Pierre-Le Gardeur.

QUE la Direction de la police et la Direction de l'incendie soient chargées de l'application de la réglementation en vigueur, de la présente résolution et du maintien de l'ordre en général.

CE-2022-567-DEC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif entérine le nouveau contrat de travail de madame Hélène Beaudry, lequel prend effet rétroactivement au 1^{er} mai 2022, à titre d'attachée politique au sein du cabinet du maire, remplaçant ainsi le contrat précédent approuvé le 15 décembre 2021 (résolution CE-2021-1301-DEC).

QU'une copie de la présente résolution soit transmise à la Direction des ressources humaines.

CE-2022-568-DEC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif prenne connaissance du dépôt du procès-verbal de la Commission de l'environnement, de la mobilité et du développement durable (CEMDD) du 22 mars 2022.

CE-2022-569-DEC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif approuve que la Ville de Terrebonne se porte garante, prenne fait et cause et réponde financièrement des conséquences de toute erreur ou omission de ses deux (2) avocats, Me Alexis Niyungeko et Me Hélène Danais, dans l'exercice de leurs fonctions.

QUE le Barreau du Québec soit informé que les personnes mentionnées précédemment sont au service exclusif de la Ville et qu'à cet effet, qu'elles soient exemptées à souscrire au Fonds d'assurance responsabilité professionnelle.

CE-2022-570-DEC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif entérine l'embauche de monsieur Sébastien Hallé à titre de contremaître, à la Direction des travaux publics, à compter du lundi 20 juin 2022, selon les conditions de travail du personnel cadre.

QUE le salaire de monsieur Hallé soit fixé au 9^e échelon de la classe 3, le tout conformément aux règles de classification en vigueur.

CE-2022-571-DEC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif accorde le contrat SA22-9044 à **PAVAGE E PERREAULT INC.**, plus bas soumissionnaire conforme, pour le remplacement des ponceaux sur diverses rues, au prix de sa soumission, soit pour une somme de 257 667,41 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public.

QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

CE-2022-572-DEC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif approuve l'adhésion au regroupement d'achats du Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG) pour l'achat de véhicules légers, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022.

QUE le mandat de préparer, en son nom et celui des autres municipalités intéressées, les documents de l'appel d'offres pour adjudger les contrats d'achats regroupés des véhicules légers nécessaires aux activités de notre organisation municipale, soit confié au CAG.

QU'un contrat d'une durée d'un (1) an soit octroyé selon les termes prévus aux documents de l'appel d'offres et des lois applicables.

QUE la Direction des travaux publics s'engage à compléter pour le CAG, dans les délais fixés, le formulaire d'inscription qu'elle lui fournira et qui visera à connaître les montants annuels en dollars des divers véhicules dont la Ville de Terrebonne prévoit avoir besoin.

QUE la Ville s'engage à respecter les termes et conditions dudit contrat comme si elle avait contracté directement avec les différents fournisseurs à qui les contrats seront adjugés.

CE-2022-573-REC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif recommande au conseil municipal d'adopter le *Règlement modifiant le règlement numéro 501 concernant les limites de vitesse sur le territoire de la Ville de Terrebonne, afin d'abaisser la limite de vitesse sur une portion de la rue Saint-François-Xavier, entre le boulevard des Braves et la rue Saint-André, pour la période du partage de rue du 1^{er} juin au 1^{er} octobre, sous le numéro 501-8.*

CE-2022-574-DEC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif adopte la définition « **Services professionnels pour l'apaisement de la circulation** » du nouvel objet qui fera partie du règlement d'emprunt parapluie numéro 793, soit l'objet n° 7.

QUE le montant relatif audit objet soit d'un montant maximal de 300 000,00 \$.

QUE la Direction de l'administration et des finances soit mandatée afin d'assurer le suivi budgétaire spécifique au nouvel objet défini.

CE-2022-575-DEC

RÉSOLUTION AMENDÉE PAR CE-2022-842-DEC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif autorise, sur recommandation du comité consultatif d'urbanisme (CCU) du 14 avril 2022, la demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) suivante :

PIIA 2022-00071
Coupe d'arbres dans un boisé d'intérêt
LOUIS-KARL MOREL
Rue Béland / Lot : 3 506 002

QUE la Ville de Terrebonne autorise l'émission d'un permis afin de permettre le projet d'abattage d'arbres dans un boisé d'intérêt local, permettant ainsi la construction d'une résidence unifamiliale isolée, et ce, conformément à l'Annexe 2022-00071.

Le tout aux conditions suivantes :

- a) **QUE** le requérant s'engage à signer une lettre d'engagement à céder une partie du lot afin que la Ville puisse aménager un rond de virage au bout de la rue des Sables.
 - b) **QUE** 73 arbres soient plantés selon le détail de plantation prévu dans le document explicatif préparé par le demandeur.
-

CE-2022-576-DEC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif entérine, sur recommandation de la Direction de l'urbanisme durable, la demande d'appui suivante :

DEMANDE 2022-00083

9791, chemin du Curé-Barrette / Lot : 1 888 728

QUE la Ville de Terrebonne appuie favorablement la demande de L.P.G. Thérien enr., déposée en date du 16 mars 2022, afin de procéder à l'aliénation et à l'utilisation à d'autres fins que l'agriculture sur le lot 1 888 728 du cadastre du Québec.

QUE copie de la présente résolution soit transmise à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ).

CE-2022-577-DEC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif prenne connaissance du dépôt, par la Direction de l'urbanisme durable, des procès-verbaux du comité consultatif de toponymie des mois de janvier, février et mars 2022, conformément à l'article 18 du règlement numéro 665 constituant le comité consultatif de toponymie de la Ville de Terrebonne.

CE-2022-578-DEC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif accepte la somme de 32 593,60 \$ à titre de contribution pour fins de parcs, terrains de jeux et espaces naturels, versée en argent à la Ville de Terrebonne par le propriétaire du lot 2 440 186 du cadastre du Québec, situé au 590, rue Saint-Pierre, conformément au *Règlement de lotissement* numéro 1002, équivalente à 10 % de la valeur marchande du lot visé, le tout tel qu'indiqué au dossier décisionnel.

CE-2022-579-REC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif recommande au conseil municipal de nommer, pour une période de deux (2) ans renouvelables pour un maximum de deux (2) mandats, à compter du 6 juin 2022, les citoyens suivants pour siéger à titre de membres indépendants pour un organisme mandataire de la Ville de Terrebonne, soit Cité GénérAction 55+ :

- Donat Lavallée;
- Serge Noël.

Et ce, aux conditions suivantes :

- à une vérification des antécédents par la Direction de la police;
- à la signature d'un engagement de confidentialité et de non-divulgence;
- à l'assermentation en matière d'éthique et de déontologie.

CE-2022-580-DEC

Il est résolu :

QUE la séance soit et est levée à 14 h 53.

Président

Greffier